

## PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 19 avril 2016

Le mardi 19 avril 2016, à 18h30, le conseil municipal, convoqué le 14 avril 2016, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire.

Étaient présents : 15 membres : Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Christian SCHEVENEMENT, Etienne BONNAZ, Nathalie BRUNET, Marc GUFFOND, Emilie MICARD, Christelle PEZET, Aurore BENTKOWSKI, Jérôme LAFRASSE, Stéphane DUQUENNE, Jérémie MARICOT, Karen BURGER, Marie-Cécile AGUILANIU, Leslie JEANDENAND.

Absent excusés : 3 membres : BIZZOCCHI Rémy (pouvoir à Jérôme LAFRASSE), Blandine SARRAZIN (procuration à Nathalie BRUNET), Jacques MARTINELLI (pouvoir à Marie-Cécile AGUILANIU).

Absent : 1 membre : Thierry APPERTET.

Secrétaire de séance : Jérémie MARICOT.

DEL2016-20

### ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LE TORRENT DU BRONZE

#### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Etienne BONNAZ fait part au conseil municipal qu'une enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral sur le territoire des communes de Bonneville, Brison et Mont-Saxonnex, sur la demande de la Régie de Gaz et d'Electricité de Bonneville, en vue du projet de construction d'une centrale hydroélectrique sur le torrent du Bronze.

L'enquête publique a duré 33 jours, du 7 mars au 8 avril 2016. Le projet a été présenté aux conseillers municipaux le 14 avril 2016.

Par courrier en date du 15/02/2016, monsieur le préfet de la Haute-Savoie invite le conseil municipal à donner son avis sur ce projet.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 contre (K. BURGER, M.-C. AGUILANIU, J. MARTINELLI, L. JEANDENAND), donne un avis favorable à la construction d'une centrale hydroélectrique sur le torrent du Bronze par la Régie de Gaz et d'Electricité de Bonneville.

DEL2016-21

### ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION D'EXTENSION DE L'USINE DE DECOLLETAGE « SUPRA FRANCE » DE MARNAZ

#### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Chantal CHAPON fait part au conseil municipal qu'une enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral en vue de l'exploitation et de l'extension de l'usine de décolletage « SUPRA France SAS » sise sur le territoire de la commune de Marnaz.

L'enquête publique a duré 34 jours, du 14 mars au 16 avril 2016.

Par courrier en date du 5/02/2016, monsieur le préfet de la Haute-Savoie invite le conseil municipal à donner son avis sur ce projet.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet.

DEL2016-22

### TRAVAUX FORESTIERS 2016

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Etienne BONNAZ rappelle que le conseil municipal, lors de sa réunion du 2 mars 2016, a approuvé le programme de travaux forestiers proposé par l'ONF pour l'année 2016. Ce programme comportait des travaux de dépressage avec nettoyage de jeunes plants sur les parcelles A et B, pour un montant estimatif de 6.400 € HT.

Ces travaux étant susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Régional, il est proposé au conseil municipal de solliciter cette subvention.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite une subvention de 1.200 € auprès du Conseil Régional, pour ces travaux de dépressage, dont le coût estimatif est révisé à la somme de 6.316 € HT,
- précise que le financement de cette opération est fixé de la manière suivante :
  - o part communale (fonds propres) : 5.116 € HT,
  - o subvention de la Région : 1.200 € HT,
- demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention,
- charge monsieur le maire de signer tous documents afférents à ce projet.

DEL2016-23

### **TRAVERSEE DU BOURG – Marché public de maîtrise d'oeuvre**

Monsieur le maire expose qu'il a lancé un marché de maîtrise d'œuvre, selon la procédure adaptée des marchés publics, en vue de l'aménagement de la traversée du bourg et des espaces publics paysagers.

Ce marché a fait l'objet d'un avis d'appel à la concurrence publié le 1<sup>er</sup> février 2016 sur le site [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr).

La consultation s'est passée en deux temps :

- une première phase « réception des candidatures » a eu lieu le 24 février 2016 et 11 dossiers de candidature ont été réceptionnés en mairie. Les dossiers ont été analysés avec l'aide du CAUE de la Haute-Savoie et 3 candidats ont été sélectionnés pour remettre une offre.
- une seconde phase « remise des offres et audition des candidats retenus » a ensuite eu lieu. Lors des auditions il a été demandé aux candidats d'apporter des précisions sur leurs offres. Possibilité leur a également été donnée de remettre une dernière proposition au plus tard le 5 avril 2016.

Il a ensuite été procédé à l'analyse des trois offres selon les critères pondérés suivants :

- compréhension des enjeux programmatiques et pertinence de la méthode proposée. Pondération : 50.
- organisation que le candidat propose de mettre en place pour mener à bien sa mission dans le planning imposé. Pondération : 15.
- offre de prix. Pondération : 35.

Après l'analyse des offres, monsieur le maire propose de retenir le bureau d'études « Points de Vues Paysages » dont la proposition s'élève à la somme de 33.500 € HT.

Après avoir entendu le rapport du maire, et en avoir délibéré, **le conseil municipal**, par 17 voix pour et 1 abstention (E. MICARD), confie le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence POINTS DE VUES PAYSAGES, représentée par M. Denis ROPTIN, architecte-paysagiste, pour la somme de 33.500 € HT, soit 40.200 € TTC.

DEL2016-24

### **VENTE DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE**

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°2016-11 en date du 2 mars 2016, le conseil municipal a décidé de vendre l'ancien bureau de poste de la commune et a fixé un prix de base de 185.000 €.

Une publicité de cette vente a été effectuée dans le village et une seule offre est parvenue en mairie, celle de M. et Mme FRANCOIS-BUFFET. Le montant de l'offre s'élève à 190.000 €. Monsieur le maire invite donc le conseil municipal de donner une suite favorable à cette proposition.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 3 abstentions (J. MARTINELLI, M.C. AGUILANIU, L. JEANDENAND) :

- accepte de vendre à Monsieur Philippe FRANCOIS et à son épouse, née Josette BUFFET, les parcelles AC 66b, d'une surface de 278 m<sup>2</sup>, sur laquelle est sis l'ancien bureau de poste, et AC 451d, parcelle attenante, d'une superficie de 88 m<sup>2</sup>,
- indique que le prix de vente est de 190.000 € net vendeur,
- précise que les inscriptions qui figurent, sous forme d'enseigne en haut de la façade du bâtiment côté route, devront être conservées. Il s'agit des inscriptions suivantes : « Alt. 1000 M – MONT-SAXONNEX – POSTE – TELEGRAPHES – 1910 – TELEPHONES »,
- autorise le maire à signer l'acte notarié ainsi que les pièces s'y rapportant.

DEL2016-25

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Chantal CHAPON, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du service de l'Eau dressé par M. Frédéric CAUL-FUTY, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
Résultats reportés		140267,01		70452,34		210719,35
Opérat.de l'exercice	33999,53	106901,49	121013,63	129341,90	155013,16	236243,39
<b>TOTAL</b>	<b>33999,53</b>	<b>247168,85</b>	<b>121013,63</b>	<b>199794,24</b>	<b>155013,16</b>	<b>446962,74</b>
<i>Résult.de clôture</i>		<i>213168,97</i>		<i>78780,61</i>		<i>291949,58</i>
Restes à réaliser						
Total cumulé		213168,97		78780,61		291949,58
RESULT. DEFIN.		213168,97		78780,61		291949,58

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 15 voix pour et 2 abstentions (J. MARTINELLI, M.C. AGUILANIU). M. le maire n'a pas pris part au vote.

DEL2016-26

**BUDGET DU SERVICE DE L'EAU**

**REPORT DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 AU BUDGET 2016**

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2015 du service de l'Eau qui font apparaître les résultats suivants :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

- recettes de l'exercice : 106.901,49
- dépenses de l'exercice : 33.999,53
- résultat de l'exercice : 72.901,96 (excédent)
- résultat antérieur reporté : 140.267,01 (excédent)
- *résultat d'exploitation cumulé :* 213.168,97 (excédent)

**SECTION D'INVESTISSEMENT:**

- recettes de l'exercice : 129.341,90
- dépenses de l'exercice : 121.013,63
- solde d'exécution de l'exercice : 8.328,27 (excédent)
- solde d'exécution antérieur reporté : 70.452,34 (excédent)

- solde d'exécution cumulé : 78.780,61 (excédent)

**REPORT DU RESULTAT 2015 AU BUDGET 2016 :**

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter les résultats excédentaires de l'exercice 2015 au budget 2016 du service de l'EAU, de la manière suivante :

- o article 002 (résultat d'exploitation reporté) : 213.168,97 €
- o article 001 (solde d'investissement reporté) : 78.780,61 €

**DEL2016-27**

**VOTE DU BUDGET 2016 DU SERVICE DE L'EAU**

Le budget 2016 du service de l'Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 936.726 €, et se décompose de la manière suivante :

- 337.373 € en section d'exploitation,
- 599.353 € en section d'investissement.

Il est adopté à l'unanimité.

**DEL2016-28**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Chantal CHAPON, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du service des Remontées Mécaniques dressé par M. Frédéric CAUL-FUTY, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou excéd.	ou déficit	ou excéd.	ou déficit	ou excéd.
Résultats reportés		51790,50	65499,65		65499,65	51790,50
Opérat.de l'exerc.	273700,92	267921,49	24812,86	110378,70	298513,78	378300,19
<b>TOTAL</b>	<b>273700,92</b>	<b>319711,99</b>	<b>90312,51</b>	<b>110378,70</b>	<b>364013,43</b>	<b>430090,69</b>
Résult.de clôture		46011,07		20066,19		66077,26
Restes à réaliser						
Total cumulé		46011,07		20066,19		66077,26
<b>RESULT. DEFIN.</b>		<b>46011,07</b>		<b>20066,19</b>		<b>66077,26</b>

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 17 voix pour. M. le maire n'a pas pris part au vote.

**DEL2016-29**

**SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES**

**REPORT DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 AU BUDGET 2016**

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2015 du service des Remontées Mécaniques qui font apparaître les résultats suivants :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

- recettes de l'exercice : 267.921,49
- dépenses de l'exercice : 273.700,92
- résultat de l'exercice : 5.779,43 (déficit)

- résultat antérieur reporté : 51.790,50 (excédent)
- *résultat d'exploitation cumulé* : 46.011,07 (excédent)

**SECTION D'INVESTISSEMENT:**

- recettes de l'exercice : 110.378,70
- dépenses de l'exercice : 24.812,86
- solde d'exécution de l'exercice : 85.565,84 (excédent)
- solde d'exécution antérieur reporté : 65.499,65 (déficit)
- *solde d'exécution cumulé* : 20.066,19 (excédent)

**REPORT DU RESULTAT 2015 AU BUDGET 2016 :**

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 abstentions (J. MARTINELLI, M.C. AGUILANIU), décide de reporter les résultats excédentaires de l'exercice 2015 au budget 2016, de la manière suivante :

- article 002 (résultat d'exploitation reporté) : 46.011,07 €
- article 001 (solde d'investissement reporté) : 20.066,19 €

**DEL2016-30**

**VOTE DU BUDGET 2016 DU SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES**

Le budget principal de l'année 2016 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 340.383 €, qui se décompose de la manière suivante :

- 258.151 € en section d'exploitation,
- 82.232 € en section d'investissement.

Il est adopté par 14 voix pour et 4 abstentions (J. MARTINELLI, M.C. AGUILANIU, K. BURGER, L. JEANDENAND).

**DEL2016-31**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Chantal CHAPON, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Frédéric CAUL-FUTY, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou excéd.	ou déficit	ou excéd.	ou déficit	ou excéd.
Résultats reportés		85877,96	820,04		820,04	85877,96
Opérat.de l'exerc.	1300639,81	1599770,50	858662,55	485596,46	2159302,36	2085366,96
<b>TOTAL</b>	<b>1300639,81</b>	<b>1685648,46</b>	<b>859482,59</b>	<b>485596,46</b>	<b>2160122,40</b>	<b>2171244,92</b>
Résult.de clôture		385008,65	373886,13			11122,52
Restes à réaliser						
<i>Total cumulé</i>		385008,65	373886,13			11122,52
Résultat total		385008,65	373886,13			11122,52

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 15 voix pour et 2 abstentions (J. MARTINELLI, M.C. AGUILANIU). M. le maire n'a pas pris part au vote.

DEL2016-32

**BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 AU BUDGET 2016**

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2015 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- recettes de l'exercice :	1.599.770,50
- dépenses de l'exercice :	1.300.639,81
- résultat de l'exercice :	299.130,69
- résultat antérieur reporté :	85.877,96
- <i>résultat de fonctionnement cumulé :</i>	<i>385.008,65 (excédent)</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- recettes de l'exercice :	485.596,46
- dépenses de l'exercice :	858.662,55
- solde d'exécution de l'exercice :	373.066,09 (déficit)
- solde d'exécution antérieur reporté :	820,04 (déficit)
- <i>solde d'exécution cumulé :</i>	<i>373.886,13 (déficit)</i>

Besoin de financement de la section d'investissement : 373.886,13

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 AU BUDGET PRINCIPAL 2016 :

**Le conseil municipal**, par 16 voix pour et 2 contre (J. MARTINELLI, M.C. AGUILANIU), affecte l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2015, soit la somme de 385.008,65 €, de la manière suivante au budget principal 2016 :

- article 1068 (excéd. de fonct. capitalisé) :	373.886,13
- article 002 (résultat de fonct. reporté) :	11.122,52

DEL2016-33

**TAUX D'IMPOSITION 2016**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition voté en 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation :	20,27%,
- Taxe sur le foncier bâti :	13,51%,
- Taxe sur le foncier non bâti :	88,08%.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 abstentions (J. MARTINELLI, M.C. AGUILANIU), fixe les taux d'imposition de l'année 2016 comme proposé par monsieur le maire.

DEL2016-34

**VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2016**

Le budget principal de l'année 2016 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3.101.206 €, qui se décompose de la manière suivante :

- 1.600.000 € en section de fonctionnement,
- 1.501.206 € en section d'investissement.

Il est adopté par 14 voix pour et 4 contre (J. MARTINELLI, M.C. AGUILANIU, K. BURGER, L. JEANDENAND).

DEL2016-35

**SUBVENTION AU BUDGET DES REMONTEES MECANIQUES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 46.385 € au budget des Remontées Mécaniques. Cette somme est inscrite en dépense à l'article 657364 du budget principal et en recette à l'article 7474 du budget des Remontées Mécaniques.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes du budget général,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le conseil municipal**, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2015, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.